

PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE



Paris, le 17 décembre 2008

Compte-rendu

Conférence Nationale des Exécutifs

Hôtel de Cassini - Mardi 16 décembre 2008

**

Le Premier ministre François FILLON a réuni, le 16 décembre 2008 à l'hôtel de Matignon, la Conférence nationale des exécutifs en présence de Michèle Alliot-Marie, Christine Lagarde, Patrick Devedjian, Eric Woerth, Alain Marleix et Hubert Falco.

Etaient présents : Jacques Péliissard, Président de l'AMF et une délégation de l'AMF Claudy Lebreton, Président de l'ADF et une délégation de l'ADF, Alain Rousset, Président de l'ARF et une délégation de l'ARF ainsi que des personnalités qualifiées membres de la CNE, dont Gilles Carrez, président du Comité des Finances Locales et Bernard Derosier, président du conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

La Conférence nationale des exécutifs est le lieu de concertation au plus haut niveau entre le Gouvernement et les représentants des exécutifs des collectivités territoriales. Cette réunion était consacrée aux volets du plan de relance de l'économie qui concernent les collectivités locales.

Le Gouvernement met en œuvre un plan de relance massif de l'économie de 26 milliards d'euros, soit 1,3 point de produit intérieur brut. Ce plan repose essentiellement sur l'investissement qui soutiendra l'activité en 2009, tout en favorisant la compétitivité de la France. Il ne remet pas en cause la volonté du gouvernement de maîtriser les dépenses courantes et de rétablir à terme l'équilibre budgétaire.

Ce plan n'est pas isolé, il s'intègre à une démarche européenne coordonnée de relance que la Présidence française de l'Union européenne a fait émerger.

Avec le plan de relance, l'Etat consent un effort exceptionnel comprenant des dispositions fiscales et des dépenses budgétaires. Les dispositions fiscales sont mises en œuvre dans le projet de loi de finances rectificative de fin 2008, en cours de discussion. Il s'agit notamment d'accélérer le remboursement par l'Etat de 9,9 milliards d'euros de certaines créances fiscales, comme le crédit impôt recherche et les reports en arrière des déficits sur l'impôt sur les sociétés et de mettre en œuvre le doublement du prêt à taux zéro.

Le conseil des ministres du vendredi 19 décembre examinera deux nouveaux projets de loi : un projet de loi de finances rectificative pour 2009 portant relance de l'économie et un projet de loi de simplification des procédures, avec son volet réglementaire.

Dans ce contexte, le gouvernement a souhaité, dans le cadre du dialogue permanent qu'il conduit avec les collectivités locales, présenter les mesures envisagées, recueillir leurs observations et entendre leurs propositions sur l'apport des collectivités locales à cet effort en faveur de notre économie. Les collectivités locales représentent en effet plus de 70 % de l'investissement public civil. Le Gouvernement souhaite donc les associer fortement au plan que le Président de la République a décidé de mettre en œuvre.

1. Le FCTVA

Parmi les mesures déjà annoncées figure le versement anticipé du FCTVA. Le fonds de compensation de la TVA est actuellement versé aux collectivités deux ans après la réalisation des investissements. Ce décalage est dû à la date de production des comptes des collectivités.

Pour les collectivités qui participeront à l'effort de relance, en investissant davantage en 2009 par rapport aux années précédentes, l'Etat versera, dès 2009, le FCTVA correspondant aux investissements de 2008 (en plus de celui versé au titre des investissements de 2007). Ces collectivités recevront donc l'équivalent de deux FCTVA pendant l'année 2009.

Cet apport nouveau aux collectivités est estimé à 2,5 milliards d'euros. Cette évaluation pourrait même être dépassée si la mesure recueille une large adhésion des collectivités locales.

Les collectivités qui feront ce choix et signeront une convention avec l'Etat bénéficieront de façon pérenne de ce dispositif : si elles respectent leur engagement, elles continueront en effet à recevoir le FCTVA à l'année N + 1 et non plus à N + 2.

Le Premier Ministre a souhaité que la CNE puisse se prononcer sur le pourcentage d'augmentation de l'investissement que les collectivités devront respecter pour bénéficier de l'avance et sur la période de référence à retenir, compte tenu du niveau très élevé des investissements locaux en 2007 et 2008 (fin du cycle électoral).

Sur ce point, après discussions, le Premier Ministre a retenu une période de référence large (2006 – 2008) et indiqué que toute augmentation par rapport à cette moyenne rendrait éligible au versement anticipé.

2. Autres aides à l'investissement public

L'accélération des volets ferroviaires et universitaires des contrats de projet Etat-Régions conduit l'Etat à consacrer 400 M€ en 2009 à un effort supplémentaire qui permettra de faire avancer plus vite les projets régionaux.

D'autre part, les grands projets d'infrastructure qui sont relancés par l'Etat et les grands opérateurs publics font souvent l'objet de co-financement des collectivités locales.

C'est la raison pour laquelle une enveloppe de 8 milliards d'€ de prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des dépôts pourra bénéficier tant aux opérateurs en PPP qu'aux collectivités participant au financement d'infrastructures, par exemple pour les lignes à grande vitesse, les transports en commun en site propre, etc....

Les prêts seront fixés à un taux attractif au vu des conditions actuelles de marché et seront remboursables sur longue période..

L'Etat souhaite également que les collectivités facilitent la relance du logement auquel l'Etat consacrera 1,8 milliard d'€ en 2009.

3. La simplification et l'accélération des procédures

Après l'investissement, le deuxième sujet abordé a été celui de la simplification et de l'accélération des procédures qui est l'une des conditions de réussite du plan de relance.

Les collectivités locales sont très intéressées par ces mesures qui permettront d'accélérer la réalisation de leurs projets.

Parmi les simplifications, on peut notamment citer le relèvement du seuil des marchés de travaux français au niveau communautaire, soit de 206 000 € à 5,15 M€, ce qui donnera plus de liberté au pouvoir adjudicateur, et le relèvement de 4 000 à 20 000 € du seuil au dessous duquel aucune procédure formelle n'est obligatoire, dont il résultera une sensible amélioration pour les fournisseurs courants des collectivités locales.

Les collectivités, notamment celles de petite taille, ont besoin de sécurité juridique. Le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, en liaison avec le ministère de l'intérieur, préparera à leur intention un guide des marchés publics pour aider à la mise en œuvre de la réforme.

4. Le soutien aux entreprises

Enfin, le soutien aux entreprises est un souci partagé entre l'Etat et les collectivités locales. L'Etat a pris des mesures importantes pour l'équilibre financier des entreprises comme le paiement anticipé des créances fiscales telles que les crédits de TVA ou le crédit impôt-recherche, l'accroissement des moyens d'OSEO pour soutenir le financement à court terme des entreprises, l'exonération de charges patronales pour les embauches dans les TPE ou encore le plan en faveur de l'automobile.

Il a, de plus, obtenu de la Commission européenne des dispositions qui peuvent permettre aux collectivités, et notamment aux régions, d'augmenter leurs aides. C'est notamment le cas du relèvement pendant 2 ans du seuil dit « de minimis » lequel fixe le montant maximal d'aide aux PME qui passe de 200 000 à 500 000 €

Enfin, l'Etat a réduit ses délais de paiement à ses fournisseurs de 45 jours à 30 jours depuis avril dernier. Le Gouvernement souhaite que les collectivités locales aillent dans le même sens et publiera prochainement les décrets nécessaires pour que ce nouveau délai soit progressivement mis en place.

*

* *

Le plan de relance de l'économie française permettra aux collectivités de montrer leur efficacité vis-à-vis de leur environnement économique en s'appuyant notamment sur les outils nouveaux qui leur sont donnés. Les mesures successives de décentralisation leur ont conféré un domaine d'action très important. Une partie du plan de relance repose sur leur engagement.

Cette conférence traduit la volonté du Gouvernement d'entretenir un dialogue avec les collectivités territoriales.

Pour le poursuivre, le Premier a indiqué, sur proposition des associations d'élus :

- que le Ministre chargé du plan de relance mettrait en place un comité de suivi avec les collectivités locales pour la mise en œuvre des mesures les concernant, en étroite liaison avec le ministère de l'intérieur ;
- que la Ministre chargée de l'économie réunirait les exécutifs régionaux pour discuter des conditions du soutien des régions aux mécanismes de capital-risque et de garanties ;
- enfin, qu'un groupe de travail serait créé au sein de la CNE pour examiner le développement des éco-entreprises.